



Extract of Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Negociation-coordonnee-dans-l-hotellerie-Les-salarie-es-du-Marriott-Chatea>
u

Négociation coordonnée dans l'hôtellerie - Les salarié-es du Marriott Château Champlain entérinent l'entente de principe



- Communiqués -

Publication date: mardi 11 septembre 2012

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 11 sept. 2012 - Réunis en assemblée générale hier soir, les salarié-es du Marriott Château Champlain ont adopté à 99 %, lors d'un scrutin secret, l'entente de principe intervenue la semaine dernière entre leur comité de négociation et la direction de l'hôtel. Il s'agissait d'un premier règlement dans la région montréalaise pour les syndicats présentement en négociation coordonnée.

Cette entente de principe correspond en tous points aux objectifs de négociation fixés par les syndicats des 35 hôtels qui prennent part à cette négociation. La nouvelle convention collective viendra à échéance le 30 juin 2016. Des augmentations salariales de 3 % par année seront attribuées aux 250 travailleuses et travailleurs au cours de cette période. L'employeur haussera également sa contribution au régime de retraite de 2 % du salaire gagné. Des gains importants ont également été obtenus sur l'ensemble des demandes communes quant à la protection des emplois. Les clauses visant à restreindre le travail des cadres ont ainsi été renforcées. D'autre part, les programmes de services réduits d'entretien ménager des chambres ne pourront avoir pour effet de diminuer le nombre d'heures travaillées par les salarié-es. Enfin, les employeurs auront dorénavant l'obligation d'afficher les postes laissés vacants, et ce, selon leurs statuts.

Le syndicat a également pu améliorer d'autres dispositions de sa convention collective, notamment avec une neuvième journée de maladie payée ainsi qu'en augmentant à 60 % la contribution patronale au régime d'assurance collective.

Rappelons que quatre conflits de travail sévissent toujours à Montréal, soit à l'hôtel Regency Hyatt, depuis le 25 juillet dernier, ainsi qu'au Holiday Inn Select Sinomonde, en lock-out depuis le 5 août, à l'hôtel Espresso, qui a déclenché un lock-out le 16 août, ainsi qu'à l'hôtel Maritime où un lock-out a été décrété le 1er septembre. « Il est grand temps que ces employeurs reconnaissent les règlements obtenus par le secteur de l'hôtellerie de la CSN et reviennent discuter sérieusement aux tables de négociation. Les salarié-es de ces hôtels méritent les mêmes conditions de travail que leurs collègues », de souligner M. Valiquette.

La présente ronde de négociation coordonnée regroupe 35 syndicats représentant 5500 travailleuses et travailleurs du secteur de l'hôtellerie dans les régions du Grand Montréal, de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie et de l'Outaouais. Les syndicats du Château-Cartier à Gatineau, de l'hôtel Quality de Sherbrooke et du Hilton Québec ont obtenu des ententes de principe au cours des derniers jours. Dans la région du montréalaise, des règlements sont intervenus au Marriott Château-Champlain, au Delta Centre-ville, à l'hôtel du Fort, au Holiday Inn Laval, au Hilton Bonaventure et au Reine-Elizabeth.